**Cadre de mémoire technique**

**Intitulé de la consultation** Assistance aux utilisateurs dans le domaine de l’audiovisuel et de la visioconférence dans les espaces du Ministère de l’Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique (MEFSIN)

**Procédure de passation Appel d'offres ouvert**

**1ERE PARTIE : INFORMATIONS NECESSAIRES POUR L’EXECUTION DES PRESTATIONS**

**Nom et coordonnées de l’entreprise :**

**CONTACT COMMERCIAL**

Nom / prénom / service

Courriel :

Téléphone / Fax :

**CONTACT ADMINISTRATIF**

Nom / prénom / service

Courriel :

Téléphone / Fax :

**2ème PARTIE : INFORMATIONS DESTINEES A L’ANALYSE DE L’OFFRE DU CANDIDAT**

Ce document permet au candidat de décrire de la façon la plus exhaustive qui soit, les prestations pour lesquelles il se porte candidat.

L'intégralité des éléments de réponse doit se trouver dans le mémoire technique et tout renvoi à un autre document doit être strictement identifié de manière précise (nom du document, paragraphe, …). **Il ne peut pas y avoir de renvoi à des documents externes par des liens.**

En l’absence de ce document dûment complété par le candidat, il ne sera pas possible de procéder à l’analyse des aspects qualitatifs de l’offre.

Il est attendu du candidat une réponse pour chacun des éléments d’appréciation suivants relatifs au :

**- au critère 1 - Qualité technique à hauteur de 50 points au regard des deux sous-critères N1 et N2 ;**

**- au critère 2 - Performance environnementale à hauteur de 6 points.**

**1 Critère 1 : Qualité technique de l’offre noté sur 50 points**

**Sous critère technique N1 noté sur 20 points : Plan de prise de connaissance du périmètre du marché et Profil de l’équipe dédiée à l’activité 1 -** **Pilotage des équipes et de l’assistance**

| **POINTS A DECRIRE DANS LE MEMOIRE TECHNIQUE** | **Note associée à l’item du sous- critère** | **CHAMPS A COMPLETER PAR LE SOUMISSIONNAIRE : préciser les numéros/pages des articles du mémoire technique concernés par le thème de l’élément du sous-critère.** |
| --- | --- | --- |
| Une présentation du plan de prise de connaissance du périmètre de l’accord-cadre (actions à réaliser en vue de la prise de connaissance des matériels et des salles) et de formation des équipes initiales évoqué au § 3.2.4.1 du CCTP | 5 points |  |
| Une description du pilotage de l’accord-cadre dédié à l’activité 1 Pilotage des équipes et de l’assistance du CCTP (profils et organisation) | 5 points |  |
| Un descriptif de la méthodologie envisagée :   * pour la prise en charge des demandes de prestation * pour gérer la montée en compétences (cas des nouveaux arrivants et cas de l’adaptation du personnel affectés en cas d’évolutions technologiques/matérielles ou d’évolution de process) * pour effectuer le dimensionnement des effectifs (planning) | 10 points |  |

* **Sous critère technique N2 noté sur 30 points : Compétences et organisation de l'équipe dédiée à l'exécution de la prestation de l’activité 2 - Assistance en salle de réunion (ASR)**

| **POINTS A DECRIRE DANS LE MEMOIRE TECHNIQUE** | **Note associée à l’item du sous- critère** | **CHAMPS A COMPLETER PAR LE SOUMISSIONNAIRE : préciser les numéros/pages des articles du mémoire technique concernés par le thème de l’élément du sous-critère.** |
| --- | --- | --- |
| La description de l'équipe dédiée à l’activité 2 du CCTP (postes, compétences, répartition des tâches) à laquelle sera joint des CV type | 10 points |  |
| La description de la méthodologie envisagée pour :   * Assurer les prestations attendues en salle de réunion standard * Assurer les prestations attendues en salle de réunion VIP * Assurer les actions préventives afin d’éviter tout incident dans les salles de réunion des 2 catégories précitées * Assurer le maintien en condition opérationnelle des salles des 2 catégories précitées | 20 points |  |

**2 - Critère 2 : Performance environnementale des offres noté sur 6 points (coefficient 1)**

|  |  |
| --- | --- |
| **POINTS A DECRIRE DANS LE MEMOIRE TECHNIQUE** | **CHAMPS A COMPLETER PAR LE SOUMISSIONNAIRE : préciser les numéros/pages des articles du mémoire technique concernés par le thème de l’élément du sous-critère.** |
| **Descriptif de la démarche relative au mode de déplacements durables (mobilité douce, formation à l’écoconduite, véhicules à faibles émissions, optimisation des trajets pour réduire l'empreinte carbone) utilisés par les collaborateurs du candidat dans le cadre de l’exécution des prestations objets du présent accord-cadre** |  |
| **Descriptif de la démarche relative à la réduction de son empreinte carbone dans le cadre de l’exécution des prestations objets du présent accord-cadre (hors déplacement des collaborateurs du candidat)** |  |

\* : les éléments doivent être directement rattachés à l’exécution des prestations du présent marché. Tout élément de réponse en lien avec la politique générale RSE du candidat ne sera pas valorisé au titre de l’analyse.

**3 – Critère 3 : Performance sociale des offres notée sur 4 points**

Il s’agit ici de rappeler l’existence du critère. Une annexe spécifique est à remplir sans besoin de le mentionner dans le mémoire technique.

Le candidat peut proposer à l’annexe « Clause sociale » de l’acte d’engagement des heures supplémentaires d’insertion sociale au-delà des exigences de la clause sociale mentionnée au CCAP soit 1 150 heures pour la période initiale de 24 mois.